

## Minorités linguistiques et société Linguistic Minorities and Society



### Des voix qui se répondent Analyse discursive et historique des idéologies linguistiques en Acadie : l'exemple de Moncton

Annette Boudreau

Number 4, 2014

Le français en milieu minoritaire : défis et enjeux. La situation du français en Acadie du Nouveau-Brunswick  
French in a Minority Milieu: Obstacles and Challenges. The Situation of the French Language in the Acadie of New Brunswick

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1024697ar>  
DOI: <https://doi.org/10.7202/1024697ar>

[See table of contents](#)

#### Publisher(s)

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques / Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities

#### ISSN

1927-8632 (digital)

[Explore this journal](#)

#### Cite this article

Boudreau, A. (2014). Des voix qui se répondent : analyse discursive et historique des idéologies linguistiques en Acadie : l'exemple de Moncton. *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, (4), 175–199. <https://doi.org/10.7202/1024697ar>

#### Article abstract

In this article, we will look into how Francophones living in South-East New Brunswick have constructed their linguistic representations which are themselves shaped by the dominant language ideologies of the time – from the end of the 19<sup>th</sup> century until today. We will focus on two critical periods: from 1960 to 1970, through student newspapers, and from 2000 to today, through websites. The Moncton area will be at the center of our focus given the number of Acadian institutions it hosts, its cultural and linguistic diversity, and the many debates on language that take place there.

## Des voix qui se répondent

### Analyse discursive et historique des idéologies linguistiques en Acadie : l'exemple de Moncton

Annette Boudreau

Université de Moncton<sup>1</sup>

#### Résumé

L'objectif de l'article est d'examiner comment les *représentations* linguistiques des francophones, alimentées par les *idéologies* linguistiques dominantes de différentes époques, se sont construites dans le sud-est du Nouveau-Brunswick de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours en mettant l'accent sur deux périodes principales, de 1960 à 1970, où l'on analyse des journaux étudiants de l'époque, et de 2000 à aujourd'hui, où l'on examine des sites internet. La ville de Moncton est privilégiée dans l'analyse étant donné le nombre d'institutions acadiennes qui y sont installées, l'hétérogénéité culturelle et linguistique qui la caractérise, et les discours abondants sur la langue qui y circulent.

#### Abstract

In this article, we will look into how Francophones living in South-East New Brunswick have constructed their linguistic representations which are themselves shaped by the dominant language ideologies of the time – from the end of the 19<sup>th</sup> century until today. We will focus on two critical periods: from 1960 to 1970, through student newspapers, and from 2000 to today, through websites. The Moncton area will be at the center of our focus given the number of Acadian institutions it hosts, its cultural and linguistic diversity, and the many debates on language that take place there.

---

1. Je remercie les arbitres qui ont bien voulu lire ce texte et qui m'ont fait des suggestions qui l'ont nettement amélioré.

Depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la ville de Moncton occupe une place importante dans l'espace culturel des francophones de la province; elle est officiellement bilingue depuis août 2002. En raison d'une situation économique relativement bonne et de la présence d'institutions francophones d'importance en son sein, elle attire des francophones d'autres régions de la province et du pays. De plus, l'Université de Moncton accueille chaque année autour de 5 000 étudiantes et étudiants francophones dont environ un millier provenant principalement de l'Afrique francophone. La présence de francophones d'ailleurs, une relative nouveauté depuis les années 1990, exerce sans aucun doute une influence importante sur les pratiques langagières et contribue à redéfinir les modalités d'expression rattachées à l'acadianité. En effet, que veut dire être Acadien aujourd'hui? Qui peut l'être? Comment se nommer? Comment se manifeste une « identité » de plus en plus hétérogène? Avec ces apports nouveaux, la ville de Moncton joue un rôle dans la redéfinition de la/des norme(s) du français pour les Acadiennes et les Acadiens, et devient l'un des lieux importants de la production et de la (re)production de l'identité acadienne contemporaine. La ville étant majoritairement anglophone, elle a été longtemps perçue comme un lieu de perte de la langue française et de l'identité acadienne (Boudreau, 2009), surtout en raison de la présence de variétés de français marquées par la langue anglaise. Les variétés mixtes sont particulièrement visibles dans les milieux urbains, davantage marqués par la diversité des langues et des cultures que les milieux ruraux, plus homogènes, et de tous temps, elles ont été perçues comme des variétés linguistiques inférieures (Haugen, 1972; Bothorel-Witz, 1997; Pietro, de 2008). Le chiac, variété mixte de français particulièrement stigmatisée, tant par une bonne partie des Acadiennes et des Acadiens que par les gens de l'extérieur, est souvent perçu comme le signe de l'acculturation et le premier pas vers l'assimilation à la langue anglaise.

L'objectif de ce texte est d'examiner comment les *représentations* linguistiques, alimentées par les *idéologies* linguistiques dominantes de différentes époques, se sont forgées dans le sud-est du Nouveau-Brunswick de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours en mettant l'accent sur deux périodes principales, celle des années 1960 et surtout celle des années 2000. J'examinerai comment la minorité acadienne en situation de contact de langues a construit et continue de construire son rapport à ses propres pratiques linguistiques et à celles des autres en analysant l'évolution des *discours* sur celles-ci. La mise en lumière des conditions socio-historiques dans lesquelles les représentations linguistiques ont émergé et ont évolué permettra une meilleure compréhension de la situation contemporaine.

## Analyse du discours

Je m'inscris dans le courant de la sociolinguistique critique dont l'objectif est de comprendre les intérêts pouvant expliquer les motivations qui amènent les groupes sociaux à se construire comme ils le font et d'examiner le rôle que jouent les pratiques linguistiques

dans le processus de construction identitaire (Heller, 2002). L'analyse des différents discours qui circulent dans les espaces sociaux donne à voir le pouvoir des pratiques communicatives dans la structuration sociale d'un espace donné. L'analyse du discours s'entend ici dans le sens que donne Foucault aux discours, à savoir « des pratiques qui forment systématiquement les objets dont ils parlent » (Foucault 1969 : 67) et qui sont modelées par des circonstances énonciatives diverses (qui parle? d'où parle-t-il? quel est son statut, quelles sont ses allégeances? etc.). Ces discours ne sauraient s'appréhender sans tenir compte de leur historicité, c'est-à-dire de leur évolution marquée par ce que Foucault appelle les discontinuités, « le donné et l'impensable [...] des événements dispersés » (1969 : 16) qui ont construit les pratiques sociales. Je prends également appui sur la conception du discours de Jean-Jacques Courtine, apparentée à celle de Foucault, qui affirme qu'« analyser des discours ne peut plus se limiter à caractériser divers types de texte à différents niveaux de fonctionnement linguistique<sup>2</sup> [et qu'il faut] penser et [...] décrire la manière dont s'entrecroisent historiquement des régimes de pratiques et des séries d'énoncés » (1991 : 170). En 2010, Gadet affirme que « ce qui paraît alors pertinent pour caractériser l'analyse de discours dans sa confrontation à la sociolinguistique, ce ne sont avant tout ni les objets, ni les méthodes, ni les modes d'argumentation, [...] mais les options épistémologiques qu'ils engagent » (2010 : 123).

C'est donc à partir de ces prémisses que je tenterai de montrer comment les idéologies linguistiques dominantes dans les discours construisent les représentations sur les pratiques linguistiques (celles-ci étant ancrées dans une relation en boucle où les représentations sont le produit du discours tout en contribuant à sa construction). Je traiterai de la question par l'analyse d'articles de presse. Même si j'effectuerai un bref retour dans le passé, je me pencherai principalement sur les articles de journaux de la fin des années 1960 en privilégiant ceux des étudiants publiés sur le campus de l'Université de Moncton<sup>3</sup> de 1967 à 1977 dans *L'Insecte* (1967-1968), *La Moustache* (1969), *Microbe* (1968-1969) et *La Jaunisse* (1973-1977)<sup>4</sup>. Ensuite, je m'attarderai aux discours tenus sur la langue pendant la période de 2003 à 2007, plus précisément à ceux tenus sur le site internet *Acadie Urbaine* et très brièvement à ceux tenus sur *Moncton Locals*<sup>5</sup>, deux sites fréquentés par des jeunes surtout. Si j'ai comparé les deux périodes, c'est que les deux sont marquées par des changements sociaux importants : la première par l'arrivée de ce que certains ont appelé « la modernité » en Acadie avec tout ce que cela signifiait de rupture avec les périodes antérieures, la seconde par la « mondialisation »

2. L'analyse du discours a longtemps été conçue comme telle en linguistique dans le monde francophone, c'est-à-dire portant uniquement sur la matérialité du texte en négligeant ses conditions de production.

3. Voir Julie Bérubé (2010 : 82-106) pour une analyse des idéologies linguistiques qui paraissent dans les journaux étudiants.

4. Les titres des journaux sont emblématiques du climat de contestation de l'époque. *La Moustache*, par exemple, renvoie à la moustache du recteur de l'Université de Moncton de l'époque; *Microbe*, *L'Insecte* et *La Jaunisse* connotent les relations tendues existant entre l'administration de l'Université et les étudiantes et les étudiants (Bérubé 2010 : 82-83; Belliveau : 2008).

5. Je remercie Julie Cormier d'avoir compilé tous les articles trouvés dans ces deux sites. Voir sa thèse de maîtrise (2010).

qui a transformé les liens traditionnellement institués entre langue et identité. La modernité correspond ici aux années 1960 et 1970 où l'hégémonie de l'Église catholique est remise en question, où les valeurs associées à la résignation – à la situation de minoritaire, à l'acceptation de son sort (être né pour un petit pain) – sont remplacées par celles mettant l'accent sur la revendication de droits<sup>6</sup>. La mondialisation, perceptible en Acadie à partir des années 1990<sup>7</sup>, est surtout marquée par la nouvelle économie axée sur les services et par la circulation accrue du savoir, par la multiplication des réseaux et des contacts, par la reconfiguration de l'identité qui prend différentes formes selon les situations; dans son ouvrage consacré à la sociolinguistique de la mondialisation, Blommaert (2010) fait valoir que les ressources linguistiques des locuteurs sont réinvesties dans le marché mondialisé à partir des situations locales<sup>8</sup> et que les inégalités sociales sont toujours présentes, mais qu'elles se manifestent autrement. Duchêne et Heller (2012) abondent dans le même sens et montrent comment les notions de « fierté et de profit » acquièrent de nouvelles fonctions en cette ère de capitalisme avancé où « l'authenticité » devient un produit marchand qui peut être source de « profit de distinction » dans certaines niches touristiques<sup>9</sup>.

Si j'ai choisi de m'intéresser aux discours des jeunes locuteurs de ces périodes, c'est parce qu'ils sont souvent imprégnés des idéologies linguistiques dominantes et qu'ils en deviennent à leur tour les défenseurs, les promoteurs<sup>10</sup> ou au contraire, ce qui est plus rare, les détracteurs. Partant des prémisses de Barth (1969) et de Bailey (2007) sur les frontières, je décrirai comment les jeunes, surtout ceux de la deuxième période, jouent des frontières entre les langues, qu'ils déplacent, réorganisent et transforment selon les situations de communication, selon le lieu d'où ils parlent et selon les enjeux qui en découlent. Même si mon objectif est de décrire et d'analyser les idéologies linguistiques qui ont cours dans le sud-est du Nouveau-Brunswick, il sera difficile de circonscrire l'analyse à cette région puisque les discours, ne se limitant pas à un seul espace, circulent au-delà des aires géographiques et les transcendent.

6. Monica Heller et Normand Labrie ont caractérisé cette période par ce qu'ils ont appelé le « discours modernisant » (Heller et Labrie, 2003). Voir aussi Ali-Khodja et Boudreau (2009) sur le sujet.

7. Je fais référence à ce que l'on appelle aujourd'hui la mondialisation de façon générale, ne signifiant pas par là que l'Acadie était une contrée isolée auparavant. En effet, contrairement aux idées reçues, l'élite acadienne a toujours voyagé et entretenu des liens avec différents acteurs sociaux du Québec, de la France, des provinces Maritimes et de la Nouvelle-Angleterre surtout.

8. Blommaert donne des exemples tirés de son expérience ethnographique dans plusieurs pays africains où des phénomènes culturels ou linguistiques « locaux » peuvent s'inscrire dans la mondialisation.

9. Je souligne ici l'un des aspects de l'ouvrage sans rendre compte de toute sa complexité.

10. Ce sont souvent les personnes qui détiennent le capital linguistique légitime qui vont devenir les défenseurs de ce capital, ayant souvent oublié les conditions qui font qu'elles ont pu l'acquérir.

## Autour des idéologies et des représentations linguistiques

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais expliciter la distinction souvent opérée entre idéologies et représentations linguistiques, puis montrer le rapport entre ces concepts et la notion d'insécurité linguistique, insécurité présente chez de nombreux francophones de la ville de Moncton (Boudreau, 2009).

Dans le champ de la sociolinguistique francophone, le terme de représentations est plus fréquemment utilisé que celui d'idéologies<sup>11</sup>. Les représentations renvoient aux préjugés, aux idées reçues et aux discours circulant sur la langue liée à sa dimension évaluative (Gueunier, Genouvrier et Khomsi, 1983 ; Calvet, 1999 ; Francard, Geron et Wilmet, 1993-1994 ; de Robillard et Beniamino, 1993 et 1996). Anne-Marie Houdebine (1982) a proposé le terme « d'imaginaire linguistique » pour traiter de ces questions, notion qui souligne les normes subjectives révélées dans les commentaires épilinguistiques des « sujets » lorsque ces derniers expliquent comment ils se construisent dans et par la langue. Seuls les sociolinguistes occitans et catalans ont traité d'idéologies (Boyer, 1991 et 2008 ; Lafont, 1977 et 1984) qu'ils ont associées à des dispositifs institutionnels (Boyer, 2003) qui construisent l'imaginaire collectif des locuteurs<sup>12</sup>.

Chez les Anglo-Saxons, les idéologies linguistiques constituent un champ d'études en soi-même et relèvent de l'anthropologie linguistique (Gal et Irvine, 1995 ; Joseph, 1987 ; Blommaert, 1999 ; Schieffelin, Woolard et Kroskrity, 1998 ; Jaffe, 1999 ; Duchêne, 2008)<sup>13</sup>. La conceptualisation des idéologies dans le champ de l'anthropologie linguistique s'est développée dans la suite des travaux de Gumperz (1972), de Bourdieu (1982) et de Foucault (1969), qui ont cherché à comprendre les intérêts politiques et sociaux qui sous-tendent les discours et qui jouent un rôle dans la production et la reproduction des inégalités sociales basées sur la langue. Comme l'affirme Woolard (1998 : 19), dont les travaux font largement état des idéologies linguistiques, c'est souvent à travers le jugement sur les vernaculaires que se produisent les exclusions, procédé masqué des rapports de pouvoir dans une communauté. Elle explique que si la discrimination est interdite à l'égard des groupes minoritaires en Amérique du Nord – les Noirs ou les Asiatiques, par exemple –, elle peut se produire de façon plus subtile, par les jugements sur leurs « accents » ou leurs pratiques linguistiques. Il en est souvent ainsi pour plusieurs groupes de locuteurs minoritaires dans la francophonie. Pour résumer et pour reprendre en partie une définition que j'ai proposée en 2009, on peut dire que « les idéologies sont décrites comme des croyances complètement intériorisées

11. Voir Costa, Lambert et Trimaille (2012) sur la question.

12. C'est le cas par exemple du français, qui s'est construit sur l'idée voulant qu'il soit homogène et partout parlé de la même façon (Boyer, 2003 : 53).

13. Depuis peu, quelques ouvrages ou textes sont apparus en français qui mettent les idéologies au centre de leur problématique (Heller, 2002).

dans les consciences individuelles, si bien que les locuteurs les tiennent pour acquises et ne cherchent pas à en questionner les fondements » (Boudreau, 2009 : 440). L'idéologie du standard est particulièrement présente et agissante chez les francophones qui ne cessent de se questionner sur leurs usages linguistiques (et ceux des autres), sur la bonne ou la mauvaise prononciation, sur la justesse de leurs emplois lexicaux et grammaticaux, en fait sur leurs pratiques langagières et culturelles. Ainsi, les linguistes français Antoine Culioli (1995) et Henriette Walter (1988) ainsi que le sociolinguiste britannique Anthony Lodge (1997) expliquent qu'une partie des francophones passent leur temps à se demander ce qui est français et ce qui ne l'est pas, pratique qui serait plus fréquente que chez les autres groupes linguistiques. Cette hyperconscience de la langue que Lodge appelle la « surnorme » s'apparente à l'idéologie du standard et à sa conception homogène de la langue, supposant que tous les francophones parleraient partout à peu près la même langue. L'idéologie du dialecte, plus rare<sup>14</sup>, est liée à celle du standard puisqu'elle est construite en réaction à la première, dans une tentative de légitimer une variété régionale souvent stigmatisée (Watts, 1999). L'idéologie voulant que le français doive être à peu près le même pour tous a fortement contribué à développer certaines représentations négatives chez les Acadiennes et les Acadiens à l'égard de leurs pratiques, même si aujourd'hui ils ont développé des stratégies discursives diversifiées qui viennent répondre à ces discours hégémoniques, comme on le verra dans une prochaine section.

Par ailleurs, on relie souvent l'étude des idéologies et des représentations à celle de la sécurité ou de l'insécurité linguistique. Michel Francard (1997) définit l'insécurité linguistique comme une quête de légitimation qui se conjugue de différentes façons selon les locutrices et les locuteurs, selon les situations de communication et selon l'histoire des communautés en question<sup>15</sup>. Elle serait particulièrement forte chez les locuteurs de la langue française étant donné que le français s'est construit comme étant relativement homogène depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle et que les principaux discours en circulation sur le français depuis deux siècles l'ont présenté comme monolithique, faisant fi de ses variations (Lodge, 1997 ; Paveau et Rosier, 2008).

L'insécurité prend différentes formes selon qu'elle est vécue par des locutrices et des locuteurs qui ont le français comme première langue, comme langue seconde ou par d'autres qui vivent dans des situations de langues en contact ou dans des milieux où ils sont minoritaires. Par exemple, Klinkenberg (2001) et Singy (1996) ont écrit respectivement sur l'insécurité linguistique vécue en Belgique et en Suisse. Ils ont tous deux mis l'accent sur le rapport des Belges et des Suisses francophones à la France et à sa variété de langue dite standard, donnée centrale dans l'étude du phénomène dans leurs régions. Cependant, dans ces lieux,

14. Voir Boudreau et Dubois (2007a) pour une application de ces idéologies à certaines situations acadiennes.

15. Je ne ferai pas ici l'historique du concept (voir Boudreau et Dubois, 2008, sur le sujet).

le français n'est pas minoritaire et l'insécurité linguistique qui y est vécue n'est pas la même que celle vécue par des locuteurs qui ont constamment à se questionner sur leur légitimité à se dire francophones ou encore à faire la preuve qu'ils sont francophones, tant leur vécu est différent.

## Moncton, les francophones et leurs langues

La situation linguistique monctonienne est marquée par son bilinguisme et son hétérogénéité linguistique. Bien que Moncton soit officiellement bilingue depuis 2002, le bilinguisme qui s'y pratique au quotidien, à l'extérieur des services fédéraux, provinciaux et municipaux<sup>16</sup>, est asymétrique (voir LeBlanc dans le présent numéro). Ce sont les francophones, minoritaires, qui sont bilingues ; en effet, 85 % des francophones sont bilingues alors que seulement 15 % des anglophones le sont. Cette situation est à peu près la même partout dans les villes bilingues du monde en ce sens que ce sont presque toujours les minoritaires qui sont bilingues, les majoritaires n'ayant pas à apprendre la langue de « l'autre » pour fonctionner dans la société<sup>17</sup> (Calvet, 1999).

À Moncton comme dans d'autres espaces, l'hétérogénéité des pratiques du français résulte de la combinaison de plusieurs facteurs : bilinguisme, contact entre francophones d'origines et de variétés de français diverses, maintien de formes linguistiques régionales issues de l'époque de la colonisation, contact avec la langue anglaise. Ces pratiques sont désignées comme différentes au moyen des noms qu'on leur assigne. Il ne s'agit plus du français mais de « notre français », possessif qui renvoie non pas, comme on pourrait le croire, à l'homogénéité mais à une multiplicité d'usages. Ainsi, les locuteurs<sup>18</sup> distinguent entre ce qu'ils appellent le français acadien, le chiac et le français standard, ce dernier prenant aussi les noms de français international, français de référence. Tout ce qui se rattache au français dit standard est assorti de valeurs positives. Le « français acadien » est lui aussi favorablement connoté parce qu'interprété comme la langue de l'origine et fortement apparenté à celle des premiers colons (et par ricochet à la France), alors que « le chiac » associé au mélange est fortement dévalorisé<sup>19</sup> bien que des mouvements tendant à lui conférer une

16. L'obtention de services bilingues provenant d'organismes fédéraux, provinciaux et municipaux est garantie par les lois régissant les services.

17. Le minoritaire n'est pas ici considéré uniquement dans son sens démographique mais plutôt dans sa dimension symbolique, dans la relation qu'il entretient avec le majoritaire sur les plans social et politique (Blanchet, 2005 ; Boudreau et Violette, 2009 ; Ali-Khodja, Boudreau, Malaborza et Violette, 2009), suivant en cela le principe que le majoritaire peut se sentir minoritaire dans certaines situations, alors que le minoritaire peut aussi se penser comme majoritaire selon les cas. Par exemple, ce sont souvent les francophones qui étaient bilingues à Montréal jusque dans les années 1980 alors qu'ils formaient la majorité de la population. La minorité anglophone était jusqu'alors une minorité dominante.

18. Les linguistes aussi ont donné des noms aux langues mais, la plupart du temps, ils utilisent les noms donnés par les locuteurs.

19. Voir Boudreau (2009, 2011 et 2012) et Boudreau et Perrot (2010).

forme de contre-légitimité soient de plus en plus visibles, particulièrement chez les jeunes. Notons aussi que ces noms donnés aux langues ne correspondent pas à des attributs très spécifiques et que le chiac, par exemple, peut signifier selon les locutrices et les locuteurs le « vieux parler acadien » et serait alors le « bon chiac », ou le français mélangé avec l'anglais, le « mauvais chiac<sup>20</sup> », ou encore le chiac recouvrant à la fois des archaïsmes et des termes anglais, la définition la plus courante<sup>21</sup>. Quoi qu'il en soit, cette nomination n'est pas anodine et révèle des enjeux identitaires et sociaux importants quant aux rapports que les locutrices et les locuteurs construisent avec leur langue et avec celle parlée par les autres. Nous y reviendrons, mais avant examinons les contextes à l'étude.

### **Des événements qui en expliquent d'autres : comprendre le passé pour analyser le présent**

Le contexte de l'époque des années 1960 et 1970 en Acadie apparaît incontournable pour comprendre la situation sociolinguistique actuelle. Cette période marque, chez les jeunes surtout, une rupture avec le « récit national » construit en grande partie autour de la figure d'Évangéline<sup>22</sup> et exaltant les valeurs de la résignation, du pardon et de la docilité ; rupture aussi avec certaines valeurs traditionnelles véhiculées par l'élite, celle liant le français à la religion catholique et celle de la « bonne entente » avec les dominants, les anglophones et une certaine partie de l'élite acadienne. Lors d'un ralliement jeunesse qui a lieu en 1966, les jeunes iront jusqu'à brûler le drapeau acadien pour marquer leur dissidence ; ils cesseront de se dire Acadiens<sup>23</sup> pour se dire francophones ou Canadiens français ; ils radicaliseront le discours nationaliste traditionnel et revendiqueront une redistribution plus équitable des pouvoirs tant économiques et sociaux, que linguistiques, les politiques linguistiques et le statut de la langue française étant le fil conducteur de ces revendications. En outre, c'est à cette même époque que les discours des intellectuels prennent une ampleur jamais vue en Acadie. En effet, avec la fondation de l'Université de Moncton, de nouvelles voix se font entendre. La société acadienne s'analyse avec de nouvelles méthodes qui l'insèrent dans le « monde » ; les problématiques qui la caractérisent sont partagées par d'autres collectivités et la comparaison force l'adoption de modes de pensées qui tranchent avec ceux des périodes précédentes. On découvre alors l'existence de classes sociales et une certaine paupérisation

---

20. Ces appellations se trouvent dans différents corpus recueillis par Lise Dubois et moi-même.

21. Voir Perrot (2007).

22. Il est ici question du poème *Évangéline*, publié en 1847 à Boston et écrit par l'Américain Longfellow. L'héroïne a passé sa vie à la recherche de son amant Gabriel, qu'elle trouvera sur son lit de mort. Elle incarne la fidélité, la dévotion, l'innocence et la résignation. Très important dans la conscience collective des Acadiens, le poème joue le rôle de mythe, fédérant les aspirations du nationalisme acadien de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

23. Les jeunes militants commencèrent à se dire *francophones* pour ne pas être associés au projet traditionnel des nationalistes acadiens ; c'est plus tard, à la fin des années 1970, que les jeunes se sont réappropriés le terme « Acadien », le réinvestissant de valeurs nouvelles liées à la modernité (autonomisation, laïcité, liberté, etc.).

de la collectivité acadienne; on remet en question le pouvoir de l'élite traditionnelle (et surtout l'Ordre de Jacques Cartier, connu sous le nom de la Patente<sup>24</sup>); on propose de nouvelles avenues pour sortir de l'impasse (Ali-Khodja et Boudreau, 2009). Ces analyses sont souvent liées à la question linguistique acadienne, la langue française étant présente comme toile de fond dans ces discours.

C'est dans ce nouvel espace que vont apparaître des cours de linguistique et plus tard, dans les années 1970, que le Département d'études françaises va offrir une formation en linguistique, puis une spécialisation dans le domaine, ce qui contribuera à faire naître un autre discours sur le français, plus descriptif et plus scientifique, qui agira sur les idées reçues sur la langue. En effet, étant donné l'exiguïté du milieu, ce discours va « sortir » de l'enceinte universitaire pour progressivement pénétrer les sphères publiques. L'éclosion des « *cultural studies* » va également favoriser l'émergence des études sur les épiphénomènes sociaux et sur les groupes marginaux et préparer le terrain pour une plus grande acceptation de « la différence », dont le singulier suppose paradoxalement la prise en compte de toutes les différences, y compris celles liées à la langue<sup>25</sup>.

Les revendications pour la reconnaissance du français dans les espaces publics existaient depuis au moins un siècle, mais elles changent alors de forme; elles envahissent « la rue » et la lutte se fait aux yeux de tous, anglophones et francophones, les deux groupes étant peu habitués à ce genre de manifestations. Mais qu'en est-il de ces bouleversements quant aux pratiques linguistiques elles-mêmes? Comment ce mouvement de contestation est-il concrètement rattaché aux représentations que l'on se faisait des questions linguistiques? Une rapide incursion dans le passé plus lointain est ici nécessaire pour montrer les liens entre idéologies linguistique d'hier, celles des années 1960 et celles d'aujourd'hui.

## L'idéologie du français en Acadie : quelques jalons de sa construction<sup>26</sup>

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'occasion des premières conventions nationales, les Acadiens adoptèrent des symboles signalant leur désir d'autonomisation par rapport au Québec. Ils choisirent un drapeau, un hymne national et une fête nationale distincts. Le français et la religion catholique ont constitué les piliers de la « construction de la nation ». Quant à la langue française, on a voulu la distinguer de celle du Québec et de celle de la France, tout en

24. Voir la thèse de doctorat de Julie Bérubé sur la question (2010).

25. Cependant cette pluralité des usages linguistiques sera plus difficilement admise dans la francophonie étant donné la façon dont le français a été construit.

26. L'examen des discours de presse s'inscrit dans deux projets de recherche financés par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Le premier est intitulé « Idéologies et représentations linguistiques dans les textes écrits sur l'Acadie de la fin du 19<sup>e</sup> siècle à la période contemporaine » et le second, « La construction des idéologies linguistiques en Acadie des Maritimes et en Louisiane ». Chercheuse principale : Annette Boudreau, collaboratrice : Marie-Ève Perrot.

montrant l'affiliation privilégiée à cette dernière. Le rattachement à la France paraît dans le tout premier éditorial du journal *L'Évangéline*<sup>27</sup>, fondé en 1887. Il commence comme suit : « Un oiseau noir seul dira le contraire : la langue que parlent les Canadiens, les Acadiens, tous les descendants de la vieille France est la plus belle que nous puissions étudier après l'immortelle et sublime langue de l'Église. » Ce français est présenté comme sans taches et dépouillé de tout ce qui pourrait en réduire la beauté et le statut. Que faire alors des régionalismes ? Que faire des anglicismes<sup>28</sup> ? Comment atteindre cet idéal de pureté en tenant compte des pratiques réelles ? On peut dire d'emblée que les régionalismes ont été mieux acceptés que les anglicismes, les premiers étant reliés à l'histoire des origines. C'est ainsi que pour autonomiser le français « acadien » et le doter d'une légitimité, des militants acadiens, dont Pascal Poirier, ont voulu redonner vie à un certain nombre d'archaïsmes, démarche semblable à celle préconisée par Leibniz et Herder visant à reconnaître à chaque peuple une identité singulière. Le refus du mélange par le traçage de frontières entre les peuples est le vecteur même de son organisation. Comme l'affirme Marc Crépon en paraphrasant Herder :

Dès lors que chaque langue porte en elle la mémoire d'un peuple ou l'avenir de ses pensées, les langues ne sont pas interchangeables. Elles sont le véhicule d'une tradition qui constitue pour chaque peuple son bien le plus propre – et permet autant de l'identifier que de l'évaluer. [...] Herder caresse le rêve d'une langue protégée, pure de tout contact avec une langue étrangère, de toute souillure [...]. (1996 : 136)

C'est ainsi que Poirier dit du français acadien que c'est « la langue qui se parlait au seizième siècle, et qui se parle encore aujourd'hui dans l'Île de France, dans le Maine, la Touraine, l'Orléanais, la Champagne<sup>29</sup> ». On sait aussi que Pascal Poirier a répertorié toutes les expressions « typiques » de l'Acadie pour les inscrire dans un glossaire. La démarche est tout à fait celle préconisée par Leibniz : se doter d'un vocabulaire propre en puisant dans les racines de la langue d'origine, parcours qui est celui de toutes les « nations » qui veulent se singulariser, démarche essentielle à tout processus d'autonomisation dans le contexte des États-nations de l'époque. Poirier avait donc compris la nécessité de faire admettre la différence linguistique, sans pour autant ne faire la promotion que de cette différence. En d'autres mots, on peut dire qu'il a voulu doter le vernaculaire de l'époque d'une fonction véhiculaire, c'est-à-dire élargir la portée du français parlé en Acadie.

Il a été assez facile de légitimer les archaïsmes pour les raisons que je viens de donner, mais que faire du mélange de langues déjà présent dans la région du Sud-Est ? Que faire du bilinguisme ? Ces questions sont devenues récurrentes au milieu du XX<sup>e</sup> siècle surtout.

27. « La langue française pourquoi le nier ? », le 25 avril 1888. Il est très significatif que la langue soit l'objet du premier éditorial publié.

28. C'était la même situation au Québec. Voir Chantal Bouchard (1998).

29. Ce texte est tiré de *Causerie memramcookienne*, édition critique de Pierre Gérin publiée en 1990 à la Chaire d'études acadiennes. En note de bas de page, on renvoie aux *Nouvelles Soirées canadiennes*, vol. 5 (mai 1886), p. 69-70.

Dans quelques textes publiés dans *L'Évangéline* des années 1950, le bilinguisme individuel est présenté comme la maîtrise de deux systèmes indépendants<sup>30</sup> où les traces de la « langue autre » doivent être absentes, idéal à peu près inatteignable pour la plupart des gens. Les chroniques de langue « Corrigeons-nous » sont alors légion tant au Québec qu'en Acadie, et l'on propose de remplacer tout ce qui est « archaïsme » et *surtout* tous les anglicismes par le terme « standard<sup>31</sup> » français. Ce mouvement a connu son apogée avec l'émission *Parlons mieux*, diffusée de 1954 à 1964 sur les ondes de Radio-Canada Atlantique. Cette émission s'adressant particulièrement aux jeunes écoliers avait comme but d'enrayer les anglicismes et les particularités régionales, mais pour ce faire, on dévalorisait systématiquement le vernaculaire acadien. Les variétés du français étaient assorties de valeurs morales, les notions de bien et de mal y étaient constamment rappelées, le mal étant la façon de parler de la plupart des Acadiennes et des Acadiens, le bien étant incarné par les expressions considérées comme provenant de l'Hexagone (on propose par exemple d'appeler un « steak » un « bifteck » (émission du 19 novembre 1958<sup>32</sup>)). On peut donc se demander quel a été le legs d'une telle conception du français, qui a sans doute influencé toute une génération de locuteurs. Examinons maintenant les deux périodes privilégiées dans l'article, soit les années 1967-1980 et les années 2003-2007.

## Première période : les années 1967-1980

En examinant de près différents textes des journaux universitaires des années 1960 et 1970, on constate une critique virulente du bilinguisme social et collectif : les étudiants contestataires de l'époque qui écrivent dans les journaux rejettent l'unilinguisme et l'anti-bilinguisme pratiqués par les anglophones de la région de Moncton d'alors qui niaient pratiquement, le droit d'expression des francophones, comme en témoigne éloquentement le film *L'Acadie, l'Acadie?!?* (1971) de Pierre Perrault et Michel Brault<sup>33</sup>. Les extraits suivants,

30. Cette façon de penser était liée aux théories essentialistes sur les identités nationales « closes » et à la domination des théories linguistiques structuralistes.

31. Je mets « standard » entre guillemets parce que le français standard est une vision idéalisée du français qui n'existe pas vraiment. On dira plutôt « français de référence », qui renvoie au français qui sert de référence aux locuteurs d'une région engagés dans une situation formelle de communication. Le français de référence peut varier d'un pays à l'autre ou même d'une région à l'autre. Il correspond la plupart du temps à un usage consigné dans le dictionnaire régional. Ainsi, septante en Suisse fera partie du français de référence pour les Suisses francophones. À la différence du « standard » lié à une façon figée de concevoir la langue, le français de référence est plurivoque et renvoie à la diversité des pratiques du français en situation formelle de communication.

32. Dans l'émission du 8 février 1956, on entendra : « Mais il y en a qui disent la lettre “g” encore d'une autre manière ; par exemple, ils disent « dgère » au lieu de « guerre ». Combien ont déjà entendu dire : « la djeule du chien ; la djêpe m'a piqué » ? Mes petits amis, il ne faut pas parler comme cela ; c'est mal et c'est laid » (fonds Boudreau-Nelson, Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton). Ces propos, en phase avec les discours de l'époque, procédaient de bonnes intentions et avaient comme objectif global de lutter contre l'assimilation, mais on peut imaginer les effets de telles déclarations.

33. Dans une scène mémorable, on voit le maire de la ville de Moncton, Leonard Jones, refuser le droit de s'exprimer en français aux étudiants de l'Université de Moncton venus présenter un mémoire sur le manque de services en français dans la ville.

tirés du journal *L'Insecte*, s'inscrivent dans ce mouvement de revendication du droit des francophones à des services en français et dont les discours expriment le rejet de la vision du bilinguisme institutionnel de l'époque, un bilinguisme canadien *coast to coast* qui symbolise pour les auteurs l'acculturation et la soumission aux dominants. Le premier extrait est tiré d'un numéro de *L'Insecte* paru en avril 1969 et traite des réformes constitutionnelles canadiennes. L'auteur de l'article affirme : « parmi ces dangereuses politiques, il y a le bilinguisme généralisé [...] seuls le colonisateur ou le colonisé inconscient prônent la nécessité du bilinguisme » (Pierre Bluteau, « Essai constitutionnel »). Le second extrait est tiré du numéro du 14 mars 1977. On y écrit :

Comme l'a si bien dit un des membres du panel<sup>34</sup>, le bilinguisme ne veut que créer une identité kanadienne, i.e. un renoncement de la part des francophones à leur identité, à leur origine, à leur culture. [...] Luttons contre la dépersonnalisation kanadienne véhiculée par le bilinguisme. (Guy Latraverse, « Bilinguisme Aliénation », 14 mars 1977)

Ces discours sont révélateurs d'un certain esprit<sup>35</sup> des années 1960 et 1970 qui considère que les langues dominées sur le plan social et économique ne peuvent survivre qu'en se développant dans des espaces relativement homogènes et plutôt isolés, conformément aux théories diglossiques élaborées par Ferguson (1959), Fishman (1967) et les sociolinguistes catalans et occitans (Boyer, 1991)<sup>36</sup>.

Chez l'élite intellectuelle du Canada français de la fin des années 1960, le bilinguisme est responsable de la « piètre » qualité du français. Ainsi, on peut lire en 1967, encore dans *L'Insecte* :

Ici on se vante d'être bilingue. Voilà qui est tout à fait ridicule, nous ne savons même pas notre langue maternelle et on parle de bilinguisme [...] Des contacts plus fréquents avec *les français d'outre-mer*, un goût plus accentué pour la lecture, particulièrement pour la littérature étrangère et le développement des techniques de diffusion nous *ont montré, sinon convaincu* de l'imperfection de notre langue [...] Alors il nous faut réagir contre cette décadence que nous faisons nous l'élite de demain de notre chère langue maternelle (Louis-Marie Breton, « Le langage » ; l'italique est de l'auteur).

L'idéologie du standard voulant que le français soit une langue *homogène, une, la même pour tous* s'aligne sur les discours dominants relevés en Acadie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup> et sur le discours autonomiste du Québec des années 1960. Différents professionnels de la langue à un titre ou à un autre (linguistes, grammairiens, professeurs) ont alors construit

34. Il s'agit d'un panel organisé par la FEUM (Fédération des étudiants de l'Université de Moncton) le 4 mars 1977 qui réunissait Robert Pichette (commissaire adjoint aux langues officielles), Yvon Léveillé, Michel Roussy, Yvon Lebouthillier (étudiants) et Hélène Castonguay (d'Activités-Jeunesse).

35. C'était l'esprit des personnes « engagées » dans les mouvements appelés la « revitalisation » linguistique.

36. Voir Manzano (2003) pour un résumé des différentes acceptions du concept de diglossie.

37. Voir Boudreau (2009).

un discours montrant les langues comme des blocs homogènes et le bilinguisme comme deux monolinguisms aux frontières étanches. Cette conception a eu pour effet de renforcer l'idéologie du standard et de reléguer dans les marges les productions linguistiques réelles des francophones d'Amérique du Nord qui ne parlaient pas selon ce modèle, la majorité, en d'autres mots. En fait, cette idéologie de la langue unique a contribué à faire en sorte que des francophones se sentent à l'étroit dans la francophonie et s'inventent des stratégies pour en faire partie<sup>38</sup>. Elle a eu aussi comme effet d'occulter, voire de nier la dimension anglophone ou nord-américaine ou encore l'américanité qui constitue une partie de l'habitus<sup>39</sup> de la plupart des francophones de l'Amérique. En voulant construire l'Acadie comme calquée sur un modèle imaginé venant d'Europe, on a prédisposé l'habitus acadien à se maintenir dans un état d'infériorité qui s'est matérialisé dans le rapport à la langue, ce qui a eu pour effet d'augmenter le sentiment d'insécurité linguistique en français alors très présent<sup>40</sup>.

Voyons ce qu'il en est 40 ans plus tard. Une première constatation est que l'on peut encore trouver ces mêmes discours mais tout aussi bien le point de vue opposé qui laisse une grande place à la variation, comme par exemple sur *Acadie Urbaine*<sup>41</sup>.

## Période contemporaine

J'ai choisi d'examiner deux sites internet, soit *Acadie Urbaine* et *Moncton Locals*<sup>42</sup>, tous deux mis en place en novembre 2003 dans le Grand Moncton. Ces sites étaient très fréquentés par les jeunes entre 20 et 40 ans. Sur chaque site se trouvait un forum dans lequel s'exprimaient les internautes sur différents sujets dont la culture, la musique, les sujets d'actualité et la langue. Les langues d'usage d'*Acadie Urbaine* étaient le français et le chiac avec quelques articles écrits en anglais. La langue la plus utilisée de *Moncton Locals* était

38. On pense ici au film *Éloge du chiac* de Michel Brault (1969), dans lequel des jeunes adolescents se disent chiacs et revendiquent sciemment une autre façon de se définir hors l'espace discursif du standard. À la fin du film, les protagonistes crient : « Vive le chiac et vive le chiac libre ! »

39. J'utilise ici « habitus » dans le sens bourdieusien, qui exprime un ensemble de dispositions acquises et incorporées en bas âge qui porte à agir et à réagir de telle façon, dispositions qui sont durables et transposables et qui varient selon le milieu social (Bourdieu, 2001 : 24).

40. Même si les études sur l'insécurité linguistique sont apparues deux décennies plus tard, on peut supposer que cette insécurité existait bel et bien déjà. Dans la recension des articles de journaux que j'ai réalisée partant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la période contemporaine, on a pu remarquer la quantité importante de textes jugeant négativement les pratiques linguistiques des Acadiens vivant dans les milieux urbains, ce qui a sûrement eu un effet sur les rapports entretenus à l'égard de leur langue (Boudreau, 2009).

41. La contestation d'une vision uniforme et homogène du français avait déjà lieu chez les artistes dès les années 1970 avec la parution du recueil *Acadie Rock* de Guy Arsenault en 1973, qui fait usage de la langue orale acadienne comme le matériau naturel où puiser son inspiration. Le groupe de musiciens 1755 fait aussi un usage très large du chiac dès les années 1970 et connaît un succès populaire qui ne s'est jamais démenti.

42. Les deux sites virtuels ne sont plus actifs depuis quelques années, mais les discours qui ont alimenté les discussions sur la langue me semblent encore très actuels.

l'anglais même si des articles étaient écrits en français; beaucoup de francophones participaient aux débats et écrivaient dans les deux langues<sup>43</sup>.

### **Nomination et frontières symboliques**

Dans les deux sites, les jeunes discutent du passé des francophones de la région, de leurs luttes, de leurs espoirs et de leur rôle dans la société. Plus généralement, ils se questionnent sur l'identité acadienne d'aujourd'hui, se demandent comment s'ouvrir aux autres sans perdre ce qui les distingue. C'est à travers la langue que se réalise ce questionnement, une langue qu'ils conjuguent de multiples façons; ils déplacent les frontières entre les langues et leurs variétés; ils érigent de nouvelles normes pour les contester aussitôt; ils se veulent ouverts à toutes les variations pour aussitôt craindre leur propre audace. Se pose effectivement la question des limites de la variation. Comment accepter la différence linguistique et culturelle tout en favorisant l'accès aux ressources matérielles et symboliques dont la voie royale est plutôt le français de référence? Voyons comment s'articule ce dilemme.

Force est de constater que le rapport des jeunes d'aujourd'hui aux langues et au bilinguisme a énormément changé. Il ne s'agit plus principalement du rapport français/anglais comme c'était le cas dans les années 1960, mais également de relations entre différentes langues et principalement, du moins sur le site *Acadie Urbaine*, entre les différentes variétés de français, qu'ils nomment le français acadien, le français traditionnel, le chiac ou le standard. Le français est accepté comme divers, multiple et n'est plus assujéti au discours hégémonique du français unique. Le recours constant au chiac, langue qu'ils nomment sans complexe et sans hésitation, est ici très révélateur; son *existence* ne pose plus question et se matérialise dans un nom précis qui le distingue des autres langues/variétés. Le terme « chiac » s'est imposé depuis les années 1970 et plus personne ne met en doute son existence bien que sa définition linguistique soit variable<sup>44</sup>; en effet, le nom ne renvoie pas ici à « un objet homogène » (Sériot, 1997), mais à un ensemble hétérogène qui échappe au classement systémique. Par ailleurs, le fait d'assumer des pratiques en leur attribuant un nom précis<sup>45</sup> qui renvoie à une réalité particulière est lourd de sens, ce qu'a très bien montré Bourdieu :

L'acte de magie sociale qui consiste à tenter de *produire à l'existence la chose nommée* peut réussir si celui qui l'accomplit est capable de faire reconnaître à sa parole le pouvoir qu'elle s'arroge par une usurpation provisoire ou définitive, celui d'*imposer une nouvelle vision* et une nouvelle

43. J'ai retenu 54 enfilades réparties sur 48 pages pour les deux sites portant sur la question du bilinguisme ainsi que 116 pages sur le rapport au français et au chiac dans *Acadie Urbaine* entre 2003 et 2006, et 122 pages sur la question dans *Moncton Locals* entre 2004 et 2007. Je remercie Julie Cormier pour son aide dans la compilation de ces « commentaires ». Julie Cormier a soutenu une thèse de maîtrise sur le sujet en 2010.

44. Voir Boudreau (2012) pour une analyse approfondie de la question.

45. Je passe sous silence ici les nombreuses études qui ont porté sur la nomination, notamment l'ouvrage de Tabouret-Keller (1997), les articles de Cécile Canut (1997 et 2000) et de Cyril Trimaille et Marinette Matthey (2013).

division du monde social : *regere fines, regera sacra*, consacrer une nouvelle limite. (2001 : 286 ; c'est moi qui souligne)

C'est en effet depuis que le chiac est nommé et revendiqué comme l'une des variétés du français en Acadie que les discussions autour de son statut linguistique et social abondent. Sa nomination lui confère une existence particulière qui rejaillit sur ses usagers, qui déclarent de plus en plus librement que le chiac, c'est leur français. Et comme le soulignent Moore et Brohy, « dans les situations de contact, le processus de nomination et de dénomination d'une ou de plusieurs langues, plus que de réussir à décrypter des pratiques linguistiques, reflète des assignements, des positionnements identitaires et de reconnaissance sociale, tant interne qu'externe » (2013 : 297). C'est exactement de cela qu'il s'agit ici – se positionner autrement, afficher une identité hétérogène et plurielle, se distancer du « standard ». Par ailleurs, cette reconnaissance par la nomination s'apparente également au concept de langue polynomique développé par Marcellesi.

Marcellesi explique en 1991 que langue polynomique suppose « la *non-hiérarchisation des systèmes* et partant *l'absence de standard réellement dominant*, et *l'intertolérance*, plus ou moins complète entre variétés » (Marcellesi, Bulot et Blanchet, 2003 : 291 ; c'est moi qui souligne). En effet, malgré la confusion dans l'esprit des locuteurs autour des traits linguistiques définitoires<sup>46</sup> du chiac, il existe chez une majorité d'entre eux une réelle acceptation des variétés (intertolérance) et une volonté de réduire la hiérarchie qui leur est rattachée, attitude très marquée dans les opinions des jeunes du site web. Marcellesi ajoute que « la gestion de la polynomie implique [...] l'autogestion langagière sur la base de l'utilisation partielle et particulière d'un trésor commun » (2003 : 291-292), action qui ressemble aux tentatives d'auto-régulation des locuteurs du chiac qui s'imposent des limites à ne pas dépasser pour demeurer francophones.

### **Acadie Urbaine**

Dès les débuts de la mise en place du site *Acadie Urbaine*, ses instigateurs expliquent que le site constituera « un laboratoire écrit du chiac », description qui se transforme presque en consigne. Les internautes pour la plupart écriront en chiac sur ce forum et même ceux qui écrivent dans un français assez normé glissent des mots chiacs dans leurs textes sans doute pour marquer leur adhésion au groupe et surtout pour ne pas être identifiés comme des censeurs de la langue. On y discute des définitions du chiac, de ses frontières :

J'aime le francais (le bon) et je suis pret a defendre sa place en Acadie. J'aime aussi le chiac (le bon... euh) et je suis pret a defendre sa place en Acadie. Le bon francais nous ouvre a 300 000 000 de gens qui parlent la langue de Moliere partout dans le monde, comme langue premiere ou secondaire.

46. La définition du chiac varie selon les locuteurs (Boudreau, 2012).

Un patois c'est « bouchure, au fêt, etc. », pas « passe moi les keys du car, j'drive au car wash pour cleaner la crap sur mon hood ». Le premier c'est de le \*vrai\* patois acadien, le deuxième c'est presque complètement anglais – et c'est très récent. Le premier nous identifie comme peuple, le deuxième nous apporte vers l'assimilation, « Louisana style, cher ». (André Bourgeois, 17 novembre 2006)<sup>47</sup>

On discute aussi des limites possibles du recours au chiac sur le plan social : « entre ami-e-s, tu peux parler chiac et réussir à te faire comprendre, mais ça risque de moins bien passer si tu en fais usage à une entrevue pour un emploi ou devant un comité de sélection pour entrer à une école/université » (Bibitte, 1<sup>er</sup> février 2005) ; des bris de communication qui peuvent en résulter : « je ne suis pas puriste mais je crois que certains vont trop loin dans l'utilisation de l'anglais dans leur message sur Acadie Urbaine. Cela va même jusqu'à nuire à la compréhension du message » (Amélie, 1<sup>er</sup> février 2005) ; de sa valeur identitaire et cryptique : « le chiac, c'est une langue de ghetto, une langue d'outsiders. Un genre de code secret qui nous permet de communiquer entre nous » (Bing, 1<sup>er</sup> février 2005) ; de son rôle dans le recul de l'insécurité linguistique : « L'insécurité? Comment remédier à ça? De dire à une personne insécure qu'elle parle mal? I don't think so. Qu'elle annonce une assimilation certaine? Not! Il y a ce qu'on appelle des stratégies » (Turbod Goéland, 19 août 2005). Si on tente par ailleurs de définir le chiac, le *bon* et le *mauvais chiac* comme dans le premier exemple, on critique en même temps ceux qui s'érigent comme ses définisseurs :

je trouve ça drôle quand quelqu'un qui critique le fait même du chiac se donne l'autorité de déterminer ce qu'est du chiac. Pour moi dire, crosser la street, c'est pas du chiac, c'est un stéréotype. Mais prétendre dire ce qui n'est pas du chiac, c'est prétentieux parce que le chiac, admettons, est une langue orale. (Bing, 1<sup>er</sup> février 2005)

En effet, bien qu'ils rechignent contre la mise en place de frontières « c'est quoi qui te donne le droit de juger qui parle chiac qui qui le parle pas? » (jivemama, 28 octobre 2004), ils sont ambivalents quant à l'usage du chiac : « ce qui me désole, c'est que le terme chiac est parfois utilisé comme terme fourre-tout, qui cache une réalité tout autre » (Amélie, 22 août 2005) ou encore : « je n'ai rien contre le chiac, mais le faire valoir par-dessus tout parce que c'est ce qui se fait maintenant à Moncton, depuis une vingtaine d'années, me semble être une fermeture d'esprit » (Mollet, 11 août 2005). Les internautes d'*Acadie Urbaine* cherchent à établir des balises mais craignent en même temps la hiérarchisation des langues et des variétés. Ils réclament un français inclusif; ils veulent leur langue ouverte sur le monde tout en étant conscients de vivre dans un milieu majoritairement anglophone; ils se demandent s'il faut tracer des limites et, si oui, où et comment. En intégrant l'hétérogénéité dans leur mode de vie, en cherchant à s'inventer une identité hors des modes traditionnels d'appartenance, ils font des choix difficiles à assumer avec les risques que ça pose dans un milieu où les relations entre locuteurs de langues et de variétés de langues différentes sont souvent

47. Les extraits sont transcrits tels quels.

régis par des rapports de pouvoir. C'est la raison pour laquelle la dimension réflexive sur les pratiques langagières est si intense dans le site d'*Acadie Urbaine*. En effet, ce ne sont plus uniquement des linguistes ou des sociologues qui étudient le français dans ses dimensions plurielles; ce sont les jeunes eux-mêmes qui en discutent, remettant en question la notion même de langue, la modifiant à leur gré, tout en étant conscients des valeurs sociales qui sont associées à certaines pratiques plus valorisées que d'autres. L'intérêt des jeunes pour les questions linguistiques n'est pas surprenant. Cyril Trimaille et Marinette Matthey expliquent « que les travaux en sociolinguistique en langue française ont mis en résonnance les catégories savantes et celles du savoir commun, en montrant que les premières sont souvent bâties sur les mêmes présupposés que les secondes » (2013 : 109); Deborah Cameron ne dit pas autre chose lorsqu'elle s'oppose aux clivages que font souvent les linguistes entre leurs propres discours et ceux des autres, et rappelle finalement qu'à peu près tous les discours sur la langue sont liés aux valeurs rattachées à telle ou telle pratique, que ces valeurs sont subjectives et que les linguistes sont également aux prises avec leur propre idéologie quant à l'évaluation des pratiques linguistiques et qu'il convient d'en être conscient (1995 : 9).

Par ailleurs, les jeunes revendiquent un espace qu'ils veulent résolument *francophone*, ouvert aux locuteurs parlant différentes variétés de français et différentes langues, pourvu qu'ils ne soient pas les seuls à converger vers la langue de *l'autre*. Malgré cette ouverture tous azimuts, ils n'en sont pas moins animés par des dynamiques sociolinguistiques marquées par l'ambivalence. Ils ne veulent pas ériger des frontières étanches entre les variétés de langue (pour dire que ceci est du français ou que cela est du chiac), mais ils ne veulent pas non plus tomber dans un relativisme absolu. Conscients d'être dans l'ère de la mondialisation, les jeunes se demandent jusqu'où aller dans la pratique du chiac sans pour autant se ghettoïser, c'est-à-dire tout en assurant la compréhension avec le plus de francophones possible :

je pense que nous devons être capables de s'exprimer à l'oral comme à l'écrit dans un français le plus standard possible pour justement être capables de communiquer avec des francophones d'Haïti, de France, du Québec, du Sénégal. Ceci ne nous empêche pas du tout d'utiliser le chiac ou les vieux mots acadiens lorsqu'on parle entre nous!! (Michelle, 24 novembre 2006)

### ***Moncton Locals et Acadie Urbaine***<sup>48</sup>

Sur le site *Moncton Locals*, ce sont des anglophones et des francophones qui discutent en anglais et en français de la situation linguistique de la ville, de ses langues et plus particulièrement du chiac, le tout entouré d'opinions contradictoires : le chiac est une langue inventive, sans règles selon certains anglophones, permettant de parler n'importe comment, ce qui facilite son apprentissage. Pour les autres, le chiac est horrible, honteux et nuit à la réputation des francophones de la région :

48. Je traite des deux sites en même temps puisque les propos de l'un et de l'autre sur le bilinguisme se recoupent.

I learned French when I started Grade 1, so the French I speak is “proper”. I work in Retail, and nothing bothers me more than when someone comes in, asks for someone who speaks French, and they speak mostly Chiac. I find it insulting to the French language. Around the Moncton area, French people want so much to be French, which is fine, but then they come around and speak this horrible embarrassing Chiac. French is a beautiful language when it is well spoken, be proud of that. (ML, 16 novembre 2006)

S'ils discutent abondamment des différentes formes de français parlées dans la ville, ils ne parlent pas moins du bilinguisme. Dans la première partie du texte, j'ai traité du rapport au « standard » qui expliquait en partie le refus du bilinguisme chez une partie de l'élite francophone du moins, qui voyait en lui la cause de la perte d'une identité francophone et le danger de l'assimilation. Dans les deux sites examinés, le bilinguisme reste problématique. Les jeunes qui écrivent sur *Acadie Urbaine* sont très conscients des relations de pouvoir à la base des comportements linguistiques ; ils expriment leurs frustrations à l'égard de l'unilinguisme des anglophones, ce qui ressemble somme toute aux opinions exprimées dans les années 1960 et 1970.

Me plaindre parce que je ne suis pas servi dans ma langue, c'est une régression??? As-tu pensé avant de parler? [...] C'est toujours le français qui plie. C'est toujours le français qui parle anglais et non le contraire. [...] La steure, don't get me wrong... je ne suis pas contre l'avantage de parler deux langue [...] Si qu'on se fiche de tout et qu'on accepte de se faire marcher sur le dos, on continuera à commander notre bière en anglais chaque 15 août. (MaRaBout, 22 octobre 2004)

Cependant, on peut dire que pour une majorité d'internautes, le bilinguisme est perçu de façon positive, tant sur le plan statutaire – ce qui va de soi – que sur le plan individuel ; le fait de parler deux ou plusieurs langues est considéré comme un atout. Un autre élément important de la période contemporaine me semble celui rattaché à la dimension réflexive sur la langue et sur ses enjeux, très intense sur les deux sites bien que différente de nature.

## Conclusion

Si j'ai voulu examiner les discours qui circulent sur les langues et plus particulièrement sur le « français » dans la ville de Moncton, c'était pour montrer leur impact sur les représentations que se font les locutrices et les locuteurs francophones de leurs pratiques linguistiques et sur les conséquences qui en découlent. Ainsi, on a pu voir que dans les années 1960, la variation n'avait pas place dans le discours sur la langue<sup>49</sup> et que dans les années 2000, c'est plutôt l'inverse : la variation est présente et largement admise<sup>50</sup>. On a pu montrer que

49. Il est bien entendu que les artistes et les chansonniers ont fait une large place à la variation dès les années 1970. Voir Boudreau (2014, accepté).

50. Cette variation est admise dans les sites qui font partie du corpus. Il nous est impossible de généraliser ce discours à l'ensemble de la population d'autant plus que, depuis une dizaine d'années, on voit régulièrement dans *L'Acadie*

le discours sur l'idéologie du standard des années 1960-1970 a eu surtout comme effet de favoriser l'émergence d'un sentiment d'insécurité linguistique<sup>51</sup> ainsi que des stratégies de contre-légitimité linguistique en réaction à ce discours hégémonique<sup>52</sup>. Qu'en est-il des représentations qui découlent de ces nouveaux discours aujourd'hui et comment les expliquer?

Comme je l'ai dit en début de texte, l'essor des sciences humaines à l'Université de Moncton a donné le ton à une reconfiguration des discours, lesquels se sont diversifiés pour donner une lecture pluridisciplinaire des différents phénomènes sociaux qui définissent l'Acadie, y compris les pratiques linguistiques de ses locuteurs. L'enseignement des principes fondamentaux de la linguistique a sans doute aussi contribué à relativiser le discours hégémonique sur le français, le savoir « savant », surtout celui sur les langues, étant souvent relayé dans la sphère publique<sup>53</sup> pour le meilleur et le pire<sup>54</sup>.

Dans le cas des jeunes de la région monctonienne, on peut dire que les deux tendances coexistent entre le désir de se fondre dans la francophonie en adoptant un français commun (assimilation à la francophonie) et celui de se distinguer en faisant montre de leurs particularités linguistiques (différenciation), distinction qu'ils n'expriment pas comme une dichotomie étanche mais plutôt comme une volonté de se glisser dans un entre-deux – une zone qui admet ces différentes positions – et qui leur semble tout à fait acceptable. Ils cherchent à se construire *autrement* en tant que francophones en se délestant du modèle homogénéisant de la langue française imaginée et construite comme uniforme pendant deux siècles. Par ailleurs, les procédés d'assimilation/différenciation, d'uniformisation/singularisation dont ils se réclament en quelque sorte sont le propre de toutes les communautés qui ont à se définir en fonction de modèles dominants. Les jeunes de l'Acadie tentent à leur façon de déconstruire le modèle essentialiste des langues en montrant par leurs différentes pratiques qu'il est de plus en plus difficile de concevoir les langues comme des blocs monolithiques imperméables aux influences de l'extérieur. Cela dit, ce sont les jeunes des sites internet qui expriment ces opinions et je suis très consciente qu'internet constitue un espace de liberté unique où les règles peuvent être transgressées sans conséquences. Ajoutons que cette transgression

---

*Nouvelle* des textes qui s'insurgent contre la qualité de la langue parlée en Acadie; c'est surtout le chiac qui fait l'objet de nombreuses critiques. Voir la thèse de Julie Bérubé (2010) pour une analyse exhaustive et détaillée du phénomène.

51. Bien que cette question n'ait pas été traitée dans ce texte, elle court en filigrane dans mes propos. Pour plus de détails sur l'insécurité linguistique vécue en Acadie, voir notamment Boudreau et Dubois (1993, 2001 et 2008).

52. Voir Boudreau et Dubois (2007a et 2007b) pour des illustrations du phénomène de contre-légitimité linguistique qui se construit en réaction au standard.

53. Je maintiens ici ce qui a été énoncé plus tôt, à savoir que les valeurs attribuées aux langues sont à peu près les mêmes pour tous les citoyens, que des critères de beauté ou d'efficacité tout à fait subjectifs influent sur leur perception. Cependant, le savoir « savant » sur les langues a eu des effets sur la conception que les locuteurs se font de leurs pratiques et de celles des autres (note suivante).

54. Pour le meilleur en ce sens qu'il est diffusé et n'est pas restreint à l'espace discursif universitaire, qui peut s'avérer stérile s'il n'est pas mis à l'épreuve de la réalité du terrain; pour le pire puisque le savoir y est souvent très dilué et se prête aux interprétations les plus farfelues, dont celle voulant que toutes les pratiques linguistiques se valent.

volontaire des codes établis qui célèbre la diversité ne masque pas le rapport inégalitaire entre les langues et les locutrices et les locuteurs de ces langues, non plus que les valeurs sociales rattachées à celles-ci, comme l'ont exprimé plusieurs intervenants du site internet. En effet, la locutrice ou le locuteur qui décide de s'exprimer en chiac dans une situation formelle de communication risque de payer un prix social que ne payera pas la personne qui s'exprime en français dit standard. Les discours des jeunes révèlent la conscience aiguë liée à des rapports de pouvoir qui s'exercent sur le marché des langues.

Mais malgré tout, ces discours d'internautes sont un indicateur des tendances existant chez des jeunes quant aux rapports qu'ils entretiennent à l'égard des langues dans cette période de plus en plus mondialisée, marquée par les contacts intensifiés avec des gens provenant de langues et de cultures diverses (Appadurai, 2005). Ces nouvelles tendances, liées à l'économie mondialisée, peuvent également s'interpréter à partir du paradigme fierté/profit développé par Duchêne et Heller (2012). Ce paradigme rompt avec la dichotomie traditionnellement opérée entre les pôles de différenciation/uniformisation et montre comment ces procédés s'imbriquent dans les pratiques culturelles et linguistiques. En effet, la *fierté*, fierté d'être quelqu'un, de parler telle ou telle langue, est particulièrement présente dans les discours des francophones au Canada depuis un siècle et a été rattachée à des questions d'ordre identitaire. Aujourd'hui, la fierté est reconvertie en valeur marchande et donc en *profit* (identitaire ou autre) associé à la construction de « l'authentique » (formes stigmatisées resémantisées en « parole vraie », valorisation des accents régionaux sur les marchés linguistiques francophones, etc.), procédés qui contribuent à construire des espaces sociaux et linguistiques remodelés sur d'autres bases que celles reliées aux schèmes identitaires habituels.

Les questions liant langue et identité ne sont pas pour autant résolues. Loin s'en faut. Nous pouvons constater qu'elles sont aussi actuelles qu'avant mais qu'elles s'expriment sous d'autres formes.

## Références

- ALI-KHODJA, Mourad, et Annette BOUDREAU (2009). *Lectures de l'Acadie : une anthologie des textes en sciences humaines et sociales, 1960-1994*, Québec, Fides.
- ALI-KHODJA, Mourad, Annette BOUDREAU, Sonya MALABORZA et Isabelle VIOLETTE (2009). « Vivre dans les marges : espaces de liberté ou de contraintes? Réflexions sur la condition du chercheur en milieu minoritaire », dans Isabelle Pierozak et Jean-Michel Éloy (dir.), *Intervenir : appliquer, s'impliquer*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces discursifs », p. 31-38.
- APPADURAI, Arjun (2005 [1996]). *Après le colonialisme : les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot.
- BAILEY, Benjamin (2007). « Heteroglossia and boundaries », dans Monica Heller (dir.), *Bilingualism, a social approach*, Hampshire and New York, Palgrave Advances in Linguistics, p. 257-274.

- BARTH, Fredrik (1969). « Introduction », dans Fredrik Barth (dir.), *Ethnic groups and boundaries: The social organization of culture difference*, Oslo, Scandinavian University Press, p. 9-38.
- BELLIVEAU, Joel (2008). « Tradition, libéralisme et communautarisme durant les “Trente glorieuses” : les étudiants de Moncton et l’entrée dans la modernité avancée des francophones du Nouveau-Brunswick, 1957-1969 », thèse de doctorat en histoire, Montréal, Université de Montréal.
- BÉRUBÉ, Julie (2010). « Discours et idéologies linguistiques en Acadie du Nouveau-Brunswick : le cas de la presse et du milieu scolaire », thèse de doctorat en sciences du langage, Moncton, Université de Moncton.
- BLANCHET, Philippe (2005). « Minorations, minorisations, minorités : essai de théorisation d’un processus complexe », dans Dominique Huck et Philippe Blanchet (dir.), *Minorations, minorisations, minorités : études exploratoires*, Cahiers de sociolinguistique n° 10, Presses universitaires de Rennes, p. 17-50.
- BLOMMAERT, Jan (2010). *The sociolinguistics of globalization*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BLOMMAERT, Jan (1999). *Language ideological debates*, Berlin, Mouton de Gruyter.
- BOTHOREL-WITZ, Arlette (1997). « Nommer les langues en Alsace », dans Andrée Tabouret-Keller (dir.), *Le nom des langues I : les enjeux de la nomination des langues*, Louvain-la-Neuve, Peeters, p. 117-145.
- BOUCHARD, Chantal (1998). *La langue et le nombril : histoire d’une obsession québécoise*, Montréal, Fides.
- BOUDREAU, Annette (2014). « Les artistes acadiens et leur(s) langue(s) à l’ère du transnationalisme : quels enjeux? », dans Catherine Leclerc et Raoul Boudreau (dir.), *Les rapports réciproques entre l’Acadie et la francophonie nord-américaine et mondiale*, Moncton, Association internationales des études acadiennes, Université de Moncton (accepté).
- BOUDREAU, Annette (2012). « Discours, nomination des langues et idéologies linguistiques », dans Davy Bigot, Michael Friesner et Mireille Tremblay (dir.), *Les français d’ici et d’aujourd’hui : description, représentation et théorisation*, Québec, Presses de l’Université Laval, p. 89-109, coll. « Les Voies du français ».
- BOUDREAU, Annette (2011). « La nomination du français en Acadie : parcours et enjeux », dans James de Finney, Hélène Destremes et Jean Morency (dir.), *L’Acadie des origines : mythes et figurations d’un parcours littéraire et historique*, Sudbury, Prise de parole, p. 71-94.
- BOUDREAU, Annette (2009). « La construction des représentations linguistiques : le cas de l’Acadie », *Canadian Journal of Linguistics = Revue canadienne de linguistique*, vol. 54, n° 3 (novembre), p. 439-459.
- BOUDREAU, Annette, et Lise DUBOIS (2008). « Représentations, sécurité/insécurité linguistique », dans Phyllis Dalley et Sylvie Roy (dir.), *Francophonie, minorités et pédagogie*, Ottawa, Presses de l’Université d’Ottawa, p. 145-175.
- BOUDREAU, Annette, et Lise DUBOIS (2007a). « Français, acadien, acadjonne: Competing discourses on language preservation along the shores of the Baie Sainte-Marie », dans Alexandre Duchêne et Monica Heller (dir.), *Discourses of endangerment: Interest and ideology in the defense of languages*, Londres, Continuum International Publishing Group, p. 99-121.

- BOUDREAU, Annette, et Lise DUBOIS (2007b). « Mondialisation, transnationalisme et nouveaux accommodements en Acadie du Nouveau-Brunswick », dans Gisèle Chevalier (dir.), *Les actions sur les langues : synergie et partenariat. Actes des 3<sup>es</sup> Journées scientifiques du réseau Sociolinguistique et dynamique des langues*, Paris, Éditions des archives contemporaines et Agence universitaire de la Francophonie, p. 69-83, coll. « Actualité scientifique ».
- BOUDREAU, Annette, et Lise DUBOIS (2001). « Langues minoritaires et espaces publics : le cas de l'Acadie », *Estudios de sociolingüística*, vol. 2, n° 1, p. 37-60.
- BOUDREAU, Annette, et Lise DUBOIS (1993). « J'parle pas comme les Français de France, ben c'est du français pareil : j'ai ma *own* p'tite langue », dans Michel Francard, Geneviève Géron et Régine Wilmet (dir.), *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques : actes du colloque de Louvain-la-Neuve*, vol. 1, Louvain-La-Neuve, Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, p. 147-168.
- BOUDREAU, Annette, et Marie-Ève PERROT (2010). « Le chiac, c'est du français : représentations du mélange français/anglais en contexte inégalitaire », dans Henri Boyer (dir.), *Parlures hybrides*, Paris, L'Harmattan, p. 51-82, coll. « Sociolinguistique ».
- BOUDREAU, Annette, et Isabelle VIOLETTE (2009). « Savoir, intervention et posture en milieu minoritaire : les enjeux linguistiques en Acadie du Nouveau-Brunswick », *Langage et société*, n° 129 (septembre), p. 13-28.
- BOURDIEU, Pierre (2001). *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, coll. « Points ».
- BOURDIEU, Pierre (1982). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- BOYER, Henri (2008). *Langue et identité : sur le nationalisme linguistique*, Limoges, Lambert-Lucas.
- BOYER, Henri (2003). *De l'autre côté du discours : recherches sur les représentations communautaires*, Paris, L'Harmattan.
- BOYER, Henri (1991). *Langues en conflit : études sociolinguistiques*, Paris, L'Harmattan.
- CALVET, Louis-Jean (1999). *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon.
- CAMERON, Deborah (1995). *Verbal hygiene*, Londres, Routledge.
- CANUT, Cécile (2000). « Le nom des langues ou les métaphores de la frontière », *Ethnologies comparées*, vol. 1 (automne), p. 1-18.
- CANUT, Cécile (1997). « Le nom des langues au Mali : identités en question », dans Andrée Tabouret-Keller (dir.), *Le nom des langues 1 : les enjeux de la nomination des langues*, Louvain-la-Neuve, Peeters, p. 225-239.
- CORMIER, Julie (2010). « Représentations, dynamiques langagières et internet : le cas du chiac en Acadie », thèse de maîtrise en sciences du langage, Moncton, Université de Moncton.
- COSTA, James, Patricia LAMBERT et Cyril TRIMAILLE (2012). « Idéologies, représentations et différenciations sociolinguistiques : quelques notions en question », dans Cyril Trimaille et Jean-Michel Éloy (dir.), *Idéologies linguistiques et discriminations*, Paris, L'Harmattan, Carnets d'atelier de sociolinguistique, n° 12, p. 247-266.

- COURTINE, Jean-Jacques (1991). « Le discours introuvable : marxisme et linguistique (1965-1985) », *Histoire, épistémologie, langage*, tome 13, fasc. II, p. 153-171.
- CRÉPON, Marc (1996). *Les géographies de l'esprit*, Paris, Bibliothèque philosophique Payot.
- CULIOLI, Antoine (1995). « Peut-on théoriser la notion de qualité de la langue? », dans Jean-Michel Éloy (dir.), *La qualité de la langue? Le cas du français*, Paris, Champion, p. 51-71.
- DUCHÊNE, Alexandre (2008). *Ideologies across nations: The construction of linguistic minorities at the United Nations*, Berlin, Mouton de Gruyter.
- DUCHÊNE, Alexandre, et Monica HELLER (2012). *Language in late capitalism: Pride and profit*, New York, Routledge, coll. « Critical Studies in Multilingualism ».
- FERGUSON, Charles (1959). « Diglossia », *Word*, vol. 15, p. 325-340.
- FISHMAN, Joshua A. (1967). « Bilingualism with and without diglossia; diglossia with and without bilingualism », *Journal of Social Issues*, vol. 23, n° 2, p. 29-38.
- FOUCAULT, Michel (1969). *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- FRANCARD, Michel (1997). « Insécurité linguistique », dans Marie-Louise Moreau (dir.), *Sociolinguistique : concepts de base*, Hayen, Pierre Mardaga.
- FRANCARD, Michel, Geneviève GERON et Régine WILMET (1993-1994). « L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques. Actes du colloque de Louvain-la-Neuve », 2 vol. *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, Louvain-la-Neuve.
- GADET, Françoise (2010). « Enjeux de langue dans l'analyse du discours », *Semen, Revue de sémiolinguistique des textes et discours*, n° 29, p. 111-123.
- GAL, Susan, et Judith IRVINE (1995). « The boundaries of language and disciplines: How ideologies construct difference », *Social Research*, vol. 62, n° 4, p. 967-1001.
- GÉRIN, Pierre M. (1990). *Causerie memramcookienne*, Pascal Poirier, éd. critique par Pierre M. Gérin, Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton.
- GUEUNIER, Nicole, Émile GENOUVRIER et Abdelhamis KHOMSI (1983). « Les français devant la norme », dans Édith Bédard et Jacques Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française, p. 763-787, coll. « L'Ordre des mots ».
- GUMPERZ, John (1982). *Discourse strategies*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HAUGEN, Einar (1972). *The ecology of language: Essays by Heinar Haugen*, Stanford, Stanford University Press.
- HELLER, Monica (2002). *Éléments pour une sociolinguistique critique*, Paris, coll. Didier Érudition.
- HELLER, Monica, et Normand LABRIE (2003). *Discours et identités : la francité canadienne entre modernité et mondialisation*, Cortil-Wodon, Éditions modulaires européennes.

- HOUDEBINE, Anne-Marie (1982). « Norme, imaginaire linguistique et phonologie du français contemporain : la norme, concept sociolinguistique », *Le français moderne*, 1, Paris, p. 42-51.
- JAFFE, Alexandra (1999). *Ideologies in action: Language politics on Corsica*, Berlin, Mouton de Gruyter.
- JOSEPH, John Earl (1987). *Eloquence and power: The rise of language standards and standard languages*, New York, Blackwell.
- KLINKENBERG, Jean-Marie (2001). *La langue et le citoyen*, Paris, PUF.
- LAFONT, Robert (1984). « Pour retrouver la diglossie », *Lengas*, vol. 5, p. 5-34.
- LAFONT, Robert (1977). « À propos de l'enquête sur la diglossie : l'intercesseur de la norme », *Lengas*, vol. 1, p. 31-39.
- LODGE, Anthony (1997). *Le français : histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard.
- MANZANO, Francis (2003). « Diglossie, contacts et conflits de langues... À l'épreuve de trois domaines géo-linguistiques : Haute-Bretagne, Sud Occitano-Roman, Maghreb », dans Philippe Blanchet et Didier de Robillard (dir.), *Langues, contacts, complexité : perspectives théoriques en sociolinguistique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 51-97.
- MARCELLESI, Jean-Baptiste, en collaboration avec Thierry BULOT et Philippe BLANCHET (2003). *Sociolinguistique : épistémologie, langues régionales, polynomie*, Paris, L'Harmattan, coll. « Espaces discursifs ».
- MOORE, Danièle, et Claudine BROHY (2013). « Les identités plurielles et pluriculturelles », dans Jacques Simonin et Sylvie Wharton (dir.), *Sociolinguistique du contact : dictionnaire des termes et des concepts*, Lyon, École normale supérieure de Lyon, p. 289-315, coll. « Langages ».
- PAVEAU, Marie-Anne, et Laurence ROSIER (2008). *La langue française : passions et polémiques*, France, Vuibert.
- PERROT, Marie-Ève (2007). « Nature et fonction des stéréotypes linguistiques dans le discours de presse d'une communauté minoritaire : L'Évangéline de 1887 à 1930 », dans Henri Boyer (dir.), *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène*, tome 1, Paris, L'Harmattan, p. 253-261.
- PIETRO, Jean-François DE (2008). « L'école face aux variétés du français : réflexions à partir de la situation en Suisse francophone », *La langue française dans sa diversité*, Québec, Bibliothèque et Archives nationales, p. 181-208.
- ROBILLARD, Didier DE, et Michel BENIAMINO (1993 et 1996). *Le français dans l'espace francophone*, 2 vol., Paris, Champion.
- SCHIEFFELIN, Bambi, Kathryn WOOLARD et Paul KROSKRITY (1998). *Language ideologies: Practice and theory*, Oxford, Oxford University Press.
- SÉRIOT, Patrick (1997). « Faut-il que les langues aient un nom ? Le cas du macédonien », dans Andrée Tabouret-Keller (dir.), *Le nom des langues 1 : les enjeux de la nomination des langues*, Louvain-la-Neuve, Peeters, p. 167-190.

- SINGY, Pascal (1996). *L'image du français en Suisse romande : une enquête sociolinguistique en Pays de Vaud*, Paris, L'Harmattan.
- TABOURET-KELLER, Andrée (1997). *Le nom des langues 1 : les enjeux de la nomination des langues*, Louvain-la-Neuve, Peeters.
- TRIMAILLE, Cyril, et Marinette MATTHEY (2013). « Catégorisations », dans Jacques Simonin et Sylvie Wharton (dir.), *Sociolinguistique du contact : dictionnaire des termes et des concepts*, Lyon, École normale supérieure de Lyon, p. 289-315, coll. « Langages ».
- WALTER, Henriette (1988). *Le français dans tous les sens*, Paris, Robert Laffont.
- WATTS, Richard (1999). « The ideology of dialect in Switzerland », dans John Blommaert (dir.), *Language ideological debates*, Berlin, Mouton de Gruyter, p. 67-103.
- WOOLARD, Kathryn (1998). « Language ideology as a field of inquiry », dans Bambi Schieffelin, Kathryn Woolard et Paul Kroskrity (dir.), *Language ideologies: Practice and theory*, Oxford, Oxford University Press, p. 3-47.

## Mots clés

analyse du discours, idéologies et représentations linguistiques, identité, construction identitaire, Acadie

## Keywords

discourse analysis, language ideologies, identity, identity construction, Acadie

## Correspondance

[annette.boudreau@umoncton.ca](mailto:annette.boudreau@umoncton.ca)